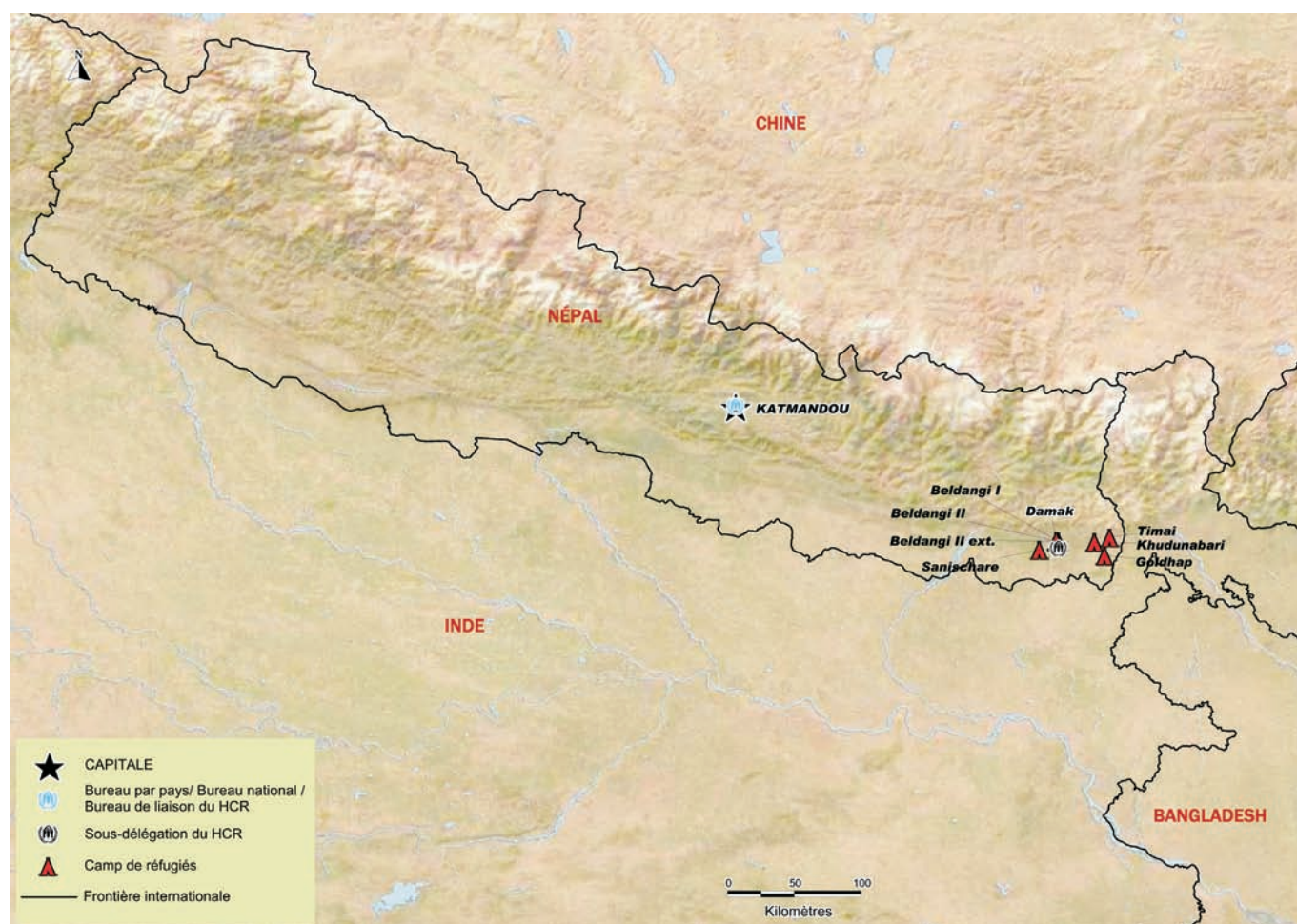


NÉPAL



Environnement opérationnel

Contexte

Bien qu'il ne soit pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés ni de son Protocole de 1967 et ne possède pas de législation nationale dans ce domaine, le Népal continue d'accueillir un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile, pour la plupart originaires du Bhoutan (plus de 75 000 personnes). Avec le soutien du Gouvernement népalais et de la communauté internationale, le HCR offre protection et

assistance à l'ensemble des réfugiés présents dans le pays et recherche des solutions durables à leur sort.

Le Népal traverse actuellement une phase de transition politique. Des élections législatives sont prévues pour la fin 2011, mais celles-ci n'auront lieu que si une nouvelle constitution est promulguée d'ici le mois de mai. Il faudra pour cela que les diverses formations politiques du pays surmontent leurs divergences concernant le partage du pouvoir. Parmi les autres pierres d'achoppement figurent la réhabilitation des anciens combattants maoïstes et leur intégration dans les forces armées nationales, ainsi que les revendications d'autonomie ou

Chiffres prévisionnels pour le Népal

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Bhoutan	73 300	73 300	58 200	58 200
	Tibétains	20 000	0	20 000	0
	Pays divers	250	250	250	250
Demandeurs d'asile	Bhoutan	500	0	300	0
	Pays divers	50	50	80	80
Apatrides	Apatrides	800 000	1 000	800 000	5 000
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Tibétains	1 500	1 500	1 500	1 500
	Bhoutan	370	0	370	0
Total		895 970	76 100	880 700	65 030

d'indépendance de certaines populations du Terai (région de plaines du sud du pays).

Les incertitudes politiques et les fréquents changements de gouvernement ont nui aux opérations du HCR au Népal, en particulier aux activités liées au regroupement des camps, à l'enregistrement des réfugiés et à l'apatridie. Les dispositions du nouveau projet constitutionnel relatives à la citoyenneté et aux droits fondamentaux, rendues publiques en novembre 2009, restreignent encore l'accès à la nationalité, ce qui laisse présager une hausse significative du nombre d'apatrides présents sur le sol népalais.

● Besoins

Le HCR continue à rechercher des solutions globales au sort des 75 000 réfugiés bhoutanais encore présents au Népal. En 2011, jusqu'à 16 000 d'entre eux pourraient bénéficier de l'aide de l'Organisation pour se réinstaller dans des pays tiers. Le taux d'acceptation des demandes de réinstallation a atteint le niveau remarquable de 99 pour cent et la proportion de réfugiés désireux d'opter pour cette solution est tout aussi impressionnante. Parmi les actuels occupants des camps, plus de 56 000 personnes ont déjà exprimé le souhait d'être réinstallées. Malheureusement, le départ des réfugiés les plus qualifiés ne facilite pas le maintien des services essentiels dans les camps.

Le HCR continue de plaider auprès du Gouvernement pour qu'il lance une nouvelle campagne d'enregistrement des personnes non enregistrées. Il préconise également la délivrance de cartes d'identité à tous les réfugiés nouvellement enregistrés, ainsi qu'aux enfants atteignant l'âge de 16 ans.

Chaque année, environ un millier de Tibétains transitent par le Népal. Le HCR plaide pour qu'ils puissent pénétrer sur le territoire et leur permet de transiter en toute sécurité vers l'Inde, tout en subvenant à leurs besoins élémentaires (vivres, abris et soins médicaux) durant leur bref séjour au Népal. Le Gouvernement reconnaît aux Tibétains arrivés avant 1990 le statut de réfugié et leur délivre des documents leur donnant le droit de séjourner dans le pays (mais non celui de travailler). Cependant, toutes les personnes arrivées avant 1990 n'ont pas été enregistrées et de nombreux Tibétains, ainsi que leurs enfants, ne possèdent pas de documents officiels.

Le HCR œuvre pour que les quelque 300 réfugiés et demandeurs d'asile urbains originaires d'une dizaine d'autres pays aient plus facilement accès à une protection et à des solutions durables et s'efforce de renforcer la participation communautaire et les compétences professionnelles.

Le Népal n'est signataire d'aucune des deux Conventions internationales relatives à l'apatridie. Il a néanmoins contracté certaines obligations en matière de prévention de l'apatridie au titre des traités internationaux qu'il a ratifiés dans le domaine des droits de l'homme. De récentes études ont montré que 3 à 5 millions de personnes âgées de plus de 16 ans sont dépourvues des certificats de citoyenneté auxquels elles ont droit. Sachant que certaines dispositions du nouveau projet de constitution limitent encore l'accès à la citoyenneté, le HCR et ses partenaires s'inquiètent du risque d'augmentation du nombre des apatrides.

| Stratégie et activités en 2011 |

Le lancement d'un programme de réinstallation à grande échelle pour les Bhoutanais confinés dans des camps a contribué à résoudre la situation de cette population réfugiée de longue date. En attendant de pouvoir promouvoir le rapatriement des personnes qui le souhaitent, le HCR veillera à ce que cette

Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- L'accès au territoire pour les personnes en quête de protection est amélioré. Aucun cas de détention pour accès ou séjour irrégulier n'est signalé.
- La pratique du refoulement est stoppée ou diminuée.
 - ☞ *Aucun cas crédible de refoulement n'est rapporté.*
- L'apatridie est prévenue ou limitée.
 - ☞ *Le HCR formule à 10 reprises des commentaires sur des projets de loi.*

Protection contre la violence et l'exploitation

- Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité des interventions améliorée.
 - ☞ *Toutes les victimes de violences sexistes bénéficient d'un soutien.*

Besoins et services essentiels

- L'état de santé de la population reste stable.
 - ☞ *Toutes les femmes enceintes reçoivent des soins prénataux.*
 - ☞ *Le taux de mortalité brut est inférieur à 1,5 décès/1 000/mois.*
 - ☞ *Environ 1 500 personnes utilisent les services de santé génésique.*
- Le bien-être nutritionnel est amélioré.
 - ☞ *Le taux global de malnutrition aiguë est limité à 5 pour cent.*
- Les services en faveur des groupes ayant des besoins spécifiques sont renforcés.
 - ☞ *Environ 50 pour cent des personnes présentant des problèmes psychosociaux gagnent en indépendance.*

Solutions durables

- Tout le potentiel en matière de réinstallations est réalisé.
 - ☞ *Tous les individus répondant aux critères sont réinstallés.*
 - ☞ *Tous les cas identifiés comme urgents bénéficient d'une réinstallation.*
- La stratégie en matière de solutions durables est renforcée ou mise à jour.
 - ☞ *Une stratégie renforcée est mise en œuvre en matière de solutions durables.*
 - ☞ *Grâce à ses efforts de rapprochement, le HCR entre en contact avec quelque 73 000 personnes relevant de sa compétence.*

population continue à bénéficier de réinstallations collectives dans des pays tiers. Il prendra également des mesures pour prévenir les fraudes au niveau de l'enregistrement et de la réinstallation.

Le HCR continuera à veiller à ce que les réfugiés soient tenus informés par le biais de séances d'information ciblées. Il poursuivra

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	170
Internationaux	17
Nationaux	136
JEA	4
VNU	10
Autres	3

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Intérieur

ONG :

Association du Barreau népalais

Association of Medical Doctors of Asia (AMDA)

CARITAS Népal

Forum for Protection of Public Interest (ProPublic)

Fédération luthérienne mondiale

Transcultural Psychosocial Organization (TPO)

Vajra Foundation Népal

Autres :

Université de Tribhuvan – faculté de droit

VNU

UNOPS

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Intérieur

ONG :

Commission internationale catholique pour les migrations

Autres :

OIM

PAM



La réinstallation est la solution qui a permis de mettre fin au déplacement prolongé des Bhoutanais, qui représentent la majorité de la population réfugiée au Népal.

par ailleurs ses efforts de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste, en s'adressant plus particulièrement aux hommes et aux garçons.

Les mesures visant à prévenir, identifier et répondre aux problèmes de protection des enfants seront renforcées, en particulier auprès des personnes ayant des besoins spécifiques et des mineurs séparés et non accompagnés. D'autres programmes d'aide psychosociale devront également être mis en place pour offrir les mécanismes de soutien nécessaires aux réfugiés les plus vulnérables installés dans les camps. Les activités en faveur de la formation professionnelle et de l'autosuffisance seront étendues dans le cadre de la stratégie globale liée aux services communautaires.

Le HCR plaidera avec encore plus de vigueur auprès des autorités et des communautés d'accueil pour que ces dernières modernisent leurs infrastructures en vue d'étendre leurs services aux réfugiés. L'Organisation entreprendra de regrouper

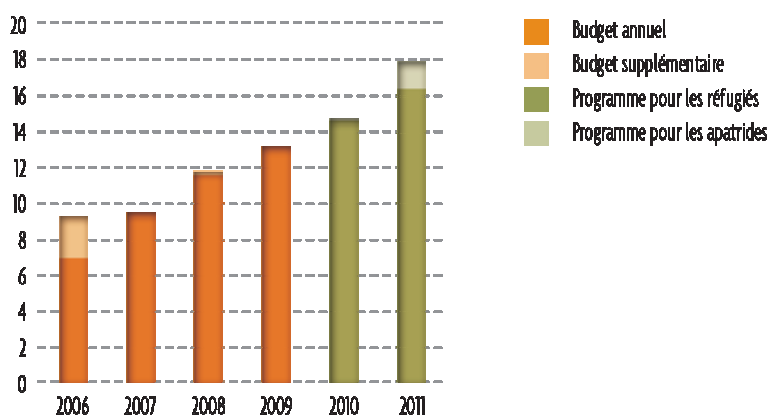
progressivement la population des camps, dans l'optique de pouvoir fermer deux camps en 2011. Les évaluations participatives et les discussions avec les réfugiés, les communautés d'accueil et les homologues gouvernementaux seront par ailleurs intensifiées.

Les nouveaux arrivants tibétains transitant par le Népal sur le chemin de l'Inde continueront à bénéficier de la protection et de l'assistance du HCR. De plus, l'Organisation continuera à plaider pour que les documents juridiques adéquats soient délivrés aux personnes qui relèvent de sa compétence au sein de la population tibétaine installée de longue date au Népal.

Le HCR continuera à offrir une protection juridique et physique aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains. Dans la mesure où seule une portion limitée de cette population peut bénéficier d'une réinstallation, d'autres solutions durables devront être trouvées pour les autres. L'Organisation plaidera auprès du Gouvernement pour promouvoir l'application des meilleures pratiques dans la lutte contre les problèmes de protection, l'adhésion aux

Budget du HCR au Népal 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



instruments internationaux relatifs aux réfugiés et l'élaboration d'un cadre juridique national. Elle renforcera en outre la participation communautaire et les activités visant à améliorer les compétences professionnelles.

Conformément à son mandat en matière de lutte contre l'apatridie, le HCR continuera à plaider en faveur d'un accès efficace et non discriminatoire à la citoyenneté. L'Organisation continuera notamment à promouvoir l'adoption de lois et de politiques adaptées et conformes aux normes internationales, en particulier à celles que le Népal s'est engagé à respecter dans le cadre de traités relatifs aux droits de l'homme.

Enfin, le HCR mettra en œuvre des projets ciblés afin d'identifier les segments de la population qui risquent le plus d'être privés de leurs droits à la citoyenneté. Il leur apportera un appui juridique et administratif pour les aider à obtenir une preuve de leur nationalité sous la forme de certificats de citoyenneté. Le HCR continuera à inciter le Gouvernement népalais, les autres institutions des Nations Unies concernées, les universitaires, les législateurs, les partis politiques et les organisations de la société civile à participer à ces efforts.

○ *Contraintes*

En raison de la diminution rapide de la population des camps, il devient extrêmement difficile pour le HCR de maintenir la qualité des services dans l'ensemble des camps. En outre, les personnes n'ayant pas opté pour la réinstallation souffrent d'inquiétudes concernant leur avenir et de l'affaiblissement des réseaux d'aide sociale, ce qui augmente les besoins d'accompagnement et de soutien psychosocial offerts aux individus, aux familles et aux communautés.

Les fréquentes grèves qui ont lieu à l'est du pays, dans la région où sont situés les camps, continueront à entraver les déplacements des ONG partenaires, à empêcher les réfugiés de se rendre aux entretiens préalables à leur réinstallation et à retarder les activités d'assistance. L'instabilité politique et les nombreux changements de gouvernement exercent

également un impact négatif sur les opérations du HCR.

| Organisation et mise en œuvre |

○ *Coordination*

Le HCR poursuivra son étroite collaboration avec le Gouvernement, les pays d'accueil et l'OIM pour la réinstallation des réfugiés bhoutanais. Dans le cadre de sa stratégie de développement communautaire, l'Organisation cherchera à impliquer les donateurs bilatéraux et les institutions des Nations Unies pour dispenser une aide au développement aux zones touchées par la présence des réfugiés à proximité des camps susceptibles d'être fermés. Cette entreprise pourrait s'avérer difficile, sachant que les districts dans lesquels sont situés les camps comptent parmi les plus développés du Népal. Le HCR collaborera avec diverses organisations nationales et internationales, ainsi qu'avec des organismes des Nations Unies, des institutions universitaires et des organisations de la société civile, pour sensibiliser l'opinion au problème de l'apatridie au Népal et plaider pour que des solutions y soient apportées.

| Informations financières |

Les dépenses du HCR au Népal ont constamment augmenté depuis 2006, en raison des nouveaux projets destinés à améliorer les conditions de vie dans les camps. Cette augmentation s'explique également par les nombreuses activités de formation professionnelle et par les opérations de réinstallation collective, comprenant à la fois les campagnes et les séances d'information sur les solutions durables et les activités de préparation à la réinstallation. En 2011, le HCR accordera la priorité au programme de lutte contre l'apatridie, afin de veiller à ce que la nouvelle constitution respecte les normes internationales et les obligations du Népal au sujet de l'accès équitable, non discriminatoire et efficace à la citoyenneté, découlant de son adhésion aux traités de défense des droits de l'homme.

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- L'approvisionnement en médicaments sera insuffisant. Les cas médicaux complexes ne seront pas orientés vers des spécialistes, ce qui nuira à la santé des personnes relevant de la compétence du HCR et entravera le processus de réinstallation.
- La campagne d'information sur les solutions durables sera écourtée et il sera plus difficile pour les réfugiés de prendre des décisions en connaissance de cause.
- Les efforts d'amélioration des infrastructures seront entravés, notamment la modernisation des services dans les communautés d'accueil.
- La réhabilitation des zones touchées par la présence des réfugiés sera freinée, ce qui risque d'entraver le dialogue intercommunautaire et de retarder le processus de regroupement des camps.
- Les programmes du Centre communautaire de Katmandou seront insuffisants et un nombre croissant de réfugiés vivront sous le seuil de pauvreté.
- Seuls des soins élémentaires seront dispensés en matière de santé primaire et plus aucun patient ne sera orienté vers des soins de santé secondaire.
- Seuls des projets mineurs seront mis en œuvre, se limitant à aider les individus marginalisés et désavantagés à acquérir une preuve juridique de leur citoyenneté. Le problème global de l'apatridie ne sera pas abordé et des millions de personnes demeureront apatrides ou privées de preuves de leur citoyenneté.

Budget 2011 pour le Népal (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Cadre juridique national	220 970	145 694	366 663
Prévention de l'apatridie	0	407 791	407 791
Coopération avec les partenaires	102 503	0	102 503

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	102 503	0	102 503
Accès au territoire	119 385	0	119 385
Non-refoulement	80 058	0	80 058
Protection de l'environnement	231 641	0	231 641
Sous-total	857 059	553 485	1 410 544
Procédures de protection équitables			
Conditions d'accueil	416 270	0	416 270
Enregistrement et établissement de profils	529 404	0	529 404
Détermination de statut juste et efficace	105 609	0	105 609
Regroupement familial	85 340	0	85 340
Documents individuels	254 845	0	254 845
Documents d'état civil	82 002	0	82 002
Sous-total	1 473 470	0	1 473 470
Protection contre la violence et l'exploitation			
Application de la loi	103 514	0	103 514
Système de gestion de la sécurité communautaire	91 873	0	91 873
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	145 624	0	145 624
Protection des enfants	475 473	0	475 473
Détention non arbitraire	55 534	0	55 534
Accès aux solutions juridiques	216 548	0	216 548
Sous-total	1 088 566	0	1 088 566
Besoins élémentaires et services essentiels			
Nutrition	392 076	0	392 076
Eau	210 463	0	210 463
Abris et autres infrastructures	632 226	0	632 226
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 386 741	0	1 386 741
Soins de santé primaire	1 536 437	0	1 536 437
VIH et sida	124 476	0	124 476
Éducation	1 336 934	0	1 336 934
Services d'assainissement	104 304	0	104 304
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	585 324	0	585 324
Sous-total	6 308 982	0	6 308 982
Autogestion et participation communautaires			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	204 157	0	204 157
Gestion et coordination des camps	228 209	0	228 209
Autosuffisance et moyens d'existence	353 815	0	353 815
Sous-total	786 182	0	786 182
Solutions durables			
Stratégie de solutions durables	938 076	0	938 076
Réinstallation	1 822 324	0	1 822 324
Appui à l'intégration sur place	1 814 973	0	1 814 973
Réduction des cas d'apatridie	0	668 361	668 361
Sous-total	4 575 373	668 361	5 243 734
Relations extérieures			
Information publique	457 252	0	457 252
Sous-total	457 252	0	457 252
Logistique et appui aux opérations			
Gestion de programme, coordination et appui	852 830	145 929	998 759
Sous-total	852 830	145 929	998 759
Total	16 399 714	1 367 774	17 767 488
Budget 2010 révisé	14 486 610	154 673	14 641 283